

Des Françaises écrivent à Rajoy

AVORTEMENT Contre la future loi espagnole

Solidaires des femmes espagnoles, nous, femmes politiques françaises, appelons le gouvernement espagnol à retirer son projet de loi sur l'avortement. Nous demandons à toutes les femmes, quelle que soit leur appartenance politique, de se mobiliser pour ce combat fondamental pour notre société. Elles sont treize, issues de différents partis politiques, à avoir publié la lettre ouverte qui commence par ces mots. Elle a été publiée samedi sur les sites d'El País et du Monde.

« Nous demandons au gouvernement espagnol d'écouter les femmes et les hommes de son pays qui, depuis plusieurs semaines, se mobilisent. Ce projet, qui n'autoriserait l'avortement que dans des cas extrêmes, marquerait un retour en arrière dangereux dans un pays où les droits des femmes ont été au cœur des débats politiques ces dernières années. (...) L'Espagne ne peut être aujourd'hui le pays du grand retour en arrière », écrivent les auteures à l'adresse du gouvernement conservateur de Mariano Rajoy, qui veut réduire l'accès à l'avortement, sauf en cas de danger prouvé pour la vie ou la santé physique ou psychologique de la femme, ou après un viol ayant fait l'objet d'une plainte préalable.

Les signataires mettent encore l'accent sur « le droit des femmes à disposer de leur corps (...), le signe principal de l'émancipation des femmes dans la société ». « Sans liberté de disposer de son corps, il n'est pas possible

d'imaginer l'égalité dans le couple ou la famille, l'égalité dans l'entreprise ou dans la sphère publique. » Les dangers qui pèsent sur les femmes qui chercheront à se faire avorter clandestinement une fois la loi votée sont dénoncés : « Refuser ce droit fondamental aura des conséquences graves en termes de santé publique. »

Si elle a également été publiée sur le site d'El País, la lettre est signée exclusivement par des Françaises. A savoir Anne Hidalgo (première adjointe au maire de Paris), Clémentine Autain (féministe, directrice d'édition), Roselyne Bachelot (ancienne ministre de la Santé), Michèle Barzach (ancienne ministre de la Santé), Martine Billard (ancienne députée), Jeannette Bougrab (ancienne ministre), Marie-George Buffet (députée des Hauts-de-Seine), Caroline de Haas (féministe), Catherine Coutelle (députée, présidente de la délégation nationale des droits des femmes), Michèle Sabban (vice-présidente de la région Ile-de-France), Yvette Roudy (ancienne ministre du Droit des femmes et ancienne parlementaire), Dominique Voynet (maire de Montreuil) et Rama Yade (ancienne secrétaire d'Etat chargée des Affaires étrangères).

Mercredi, une manifestation de soutien au droit des femmes espagnoles à accéder à l'avortement aura lieu à Bruxelles. A Paris, ce sera le 1^{er} février, en même temps que Madrid. ■

P.Ma

Les GI débarquent à Anzio



Soldats rampant sur la plage, nuée d'avions militaires, jeeps... Ce week-end, la station balnéaire d'Anzio, au sud de Rome, a commémoré un des plus importants débarquements alliés de la Seconde Guerre mondiale. Une bataille qui allait s'éterniser jusqu'en juin 1944, faisant 7.000 morts du côté des Alliés et 5.000 chez les puissances de l'Axe. En 2014, seront organisées les festivités du centenaire du début de la Grande Guerre et des 70 ans du débarquement de Normandie. © AFP.

Aspirine et paracétamol, ces alliés de la grippe

SANTÉ Les médicaments antipyrétiques mis au pilori

► La fièvre est une arme antivirale naturelle.
► En abaissant la température corporelle, les médicaments antipyrétiques permettent aux virus, comme celui de la grippe, de se multiplier plus facilement.

Vous avez la tête en feu et le thermomètre qui s'affole ? C'est dans la logique des choses. Car la fièvre se profile comme un mécanisme naturel de défense antivirale. A haute température corporelle, les virus, comme ceux de la grippe, sont en effet engourdis et peu enclins à se reproduire. Mais lors de la prise d'aspirine ou de paracétamol, la suppression de fièvre les replace dans des conditions de vie et de répliation idéales. Les médicaments antipyrétiques apporteraient-ils plus de mal que de bien ? C'est la réflexion d'une étude canadienne qui vient d'être publiée dans *Proceedings of the Royal Society*.

C'est pour beaucoup un geste automatique. Lorsque la fièvre, symptôme déplaçant d'une maladie infectieuse, est là, elle est abattue à coups de médicaments antipyrétiques. Et pourtant, « c'est un mécanisme naturel de survie qui existe chez tous les animaux évolués », explique le Pr Jean-Louis Vincent, chef du service des soins intensifs à l'hôpital Erasme. « La fièvre a deux effets positifs. Tout d'abord, elle augmente le métabolisme, autrement dit l'activité des cellules. Grâce à cette activité cellulaire accrue, le corps est mieux armé pour combattre l'agression virale. Ensuite, les micro-organismes qui nous attaquent sont habitués aux 37°C du corps humain. En réponse à l'agression,



Contrairement à ce que chacun croit, le soulagement de l'aspirine peut aider à propager la grippe.

© PHOTO NEWS.

la température corporelle augmente, avec comme effet bénéfique que les virus se reproduisent moins facilement. »

Les virus n'aiment pas la chaleur. En abaissant la fièvre avec des médicaments, on leur permet de retrouver leurs conditions de milieu idéales pour se multiplier. La maladie rencontre ainsi une situation favorable pour s'installer. « De même, c'est lorsqu'il fait froid que la transmission des virus est la plus importante. On connaît peu de cas de grippe en été. Durant cet hiver, relativement doux, on constate ainsi peu de contagion. »

En milieu hospitalier, la fièvre n'est pas obligatoirement traitée à renfort d'antipyrétique. « Toutefois, il existe des situations où il est impératif de traiter la fièvre. Par exemple, il faut veiller à ce que, à aucun mo-

ment, les patients avec des sensibilités neurologiques n'en développent. C'est le cas après un AVC cérébral ou un trauma crânien. La même précaution est à prendre avec les tout petits enfants, c'est-à-dire ceux de moins de 2 ans, car ils peuvent développer des convulsions fébriles. »

Comportement à risque de contagion

La prise d'antipyrétiques favorise-t-elle la propagation du virus dans la population ? Par son modèle mathématique, l'équipe de recherche canadienne a évalué que la suppression de la fièvre pourrait entraîner, aux Etats-Unis, une augmentation de 1 % des cas de grippe pandémique, et de 5 % pour la grippe saisonnière, et plusieurs centaines de décès. Le Pr Vincent rappelle que « la période de

contagion virale est forte juste après l'infection. Elle diminue fortement dans les jours qui suivent. Quand on prend un antipyrétique, on n'est pas nécessairement davantage contagieux. » Toutefois, en faisant baisser la fièvre, la personne infectée se sent mieux et est alors tentée de sortir de chez elle et de rencontrer du monde. Si elle est dans la période infectieuse, c'est ce comportement qui favorise in fine la contagion.

« Il faut casser le réflexe automatique de la médication. Si on peut fonctionner avec la fièvre, il faut la garder. Les Japonais, les Coréens ou encore les Chinois portent un masque chirurgical lorsqu'ils sont malades. Ils peuvent ainsi sortir de chez eux, sans pour autant prendre le risque de contaminer les autres », conclut le Pr Vincent. ■

LAETITIA THEUNIS

Marlise Munoz sera débranchée

EUTHANASIE Son mari a gagné contre l'hôpital qui voulait garder la jeune femme en vie

NEW YORK
DE NOTRE CORRESPONDANT

Le calvaire de Marlise Munoz touche à sa fin. Un juge du Texas a ordonné vendredi que cette ambulancière de 33 ans, en état de mort clinique et enceinte, ne soit plus maintenue artificiel-

lement par l'hôpital où elle était arrivée le 26 novembre, après une embolie pulmonaire.

Les dirigeants du John Peter Smith Hospital (JPSH), à Fort Worth, avaient jusqu'à lundi 17 h (minuit, heure de Bruxelles) pour débrancher toutes les per-

fusions et le ventilateur la reliant encore à ce monde, sous réserve d'un possible appel auprès d'un tribunal texan.

Depuis deux mois, le cas de Marlise Munoz déchaîne les passions dans cet Etat du sud, profondément conservateur, à cause du malheureux fœtus toujours dans le corps inerte de sa mère, et lui aussi maintenu en vie artificiellement. Jusqu'ici, l'hôpital avait refusé de recourir à l'euthanasie pour la jeune femme, enceinte de quatorze semaines le jour de l'accident, au nom d'une loi du Texas, le Texas Advance Directives Act, obligeant la poursuite du maintien en vie, quelle que soit l'avancée d'une grossesse, et ce jusqu'à l'accouchement. Seuls douze Etats sur cinquante disposent d'une telle législation outre-Atlantique.

Désespérés, le mari de Marlise, Erick Munoz, et les parents de celle-ci suppliaient les médecins de cesser cet acharnement médical au nom d'une interprétation pointilleuse de la loi, jugée ici inapplicable. Au cœur de la controverse, la question de savoir si une personne en état de mort cérébrale pouvait encore être considérée enceinte. Les docteurs du JPSH reconnaissent du bout des lèvres son état

de mort cérébrale mais invoquaient sa fonction d'incubatrice pour l'enfant toujours à naître. « Ma femme n'est pas une urne », s'indignait le mari et père d'un premier enfant de dix-sept mois, pris à partie par des groupes anti-avortement.

C'est cette contradiction qu'a sanctionnée le juge R.H. Wallace Jr. vendredi, déclarant une bonne fois pour toutes Marlise Munoz légalement morte. Il a sans doute été influencé dans sa décision par un examen clinique décrivant l'état « distinctement anormal » du fœtus, privé d'oxygène durant une période prolongée le jour du drame. Atteint d'hydrocéphalie, il serait « déformé à tel point qu'on ne peut en déterminer le sexe », précisent les avocats de la famille, qui dénoncent « une expérience médicale » indéfendable moralement. Jeudi, Erick Munoz exprimait dans un communiqué son désarroi, rappelant que le corps de Marlise était devenu « si rigide » qu'il pouvait sentir « les os craquer » lorsqu'il touchait ses mains. A moins d'un nouveau retournement judiciaire, il devrait pouvoir être autorisé à enterrer sa femme et leur bébé et commencer son travail de deuil. ■

MAURIN PICARD

GRANDES IDÉES DE LA SCIENCE

LES DÉCOUVERTES QUI ONT CHANGÉ LE MONDE

Ce mardi 28/01

« Le froid aura raison de l'univers »

Boltzmann et l'entropie en thermodynamique

9,99€*

LE SOIR
J'y vois clair

*Hors prix du journal. Suivant disponibilités.